

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 10 juin 2014 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire  
M. Steve Gagnon, district 1  
M. Pierre O'Donoughue, district 2  
M. Serge Séguin, district 4  
M. Claudio Benedetti, district 5  
M. Alexandre Plante, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
M. Pierre Jetté, district 8  
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général  
Me Isabelle Grenier, directrice des services juridiques et greffière

Sont absentes : Mme Francine Raymond, district 3  
Mme Doreen Assaad, district 9

---

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

## 1. Ordre du jour

**140610-277**

### 1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis en ajoutant le point suivant:

*11.6 Règlement REG-286 modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'harmoniser les dispositions présentes dans certaines zones du secteur Marie-Victorin / Saint-Laurent relativement au nombre d'étages - Adoption*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

## 3. Procès-verbaux

**140610-278**

### 3.1 PROCÈS-VERBAUX - ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - 20 MAI ET 27 MAI 2014 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le procès-verbal du 27 mai 2014 et celui du 20 mai 2014 en modifiant la résolution 140520-224 pour y ajouter, à la fin, la mention suivante: «Le prix de vente est composé de l'achat de la rétrocaveuse au coût de 147 731,38 \$, moins la disposition de l'ancienne au prix de 17 246,25 \$.».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. Travaux publics

140610-279

**5.1 INSPECTION ET ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIF DU GROUPE ÉLECTROGÈNE DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE BROSSARD - CONTRAT SI-14-726/PB-13-20-BA - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-14-726/PB-13-20-BA relatif à l'inspection et l'entretien préventif, correctif du groupe électrogène des bâtiments de la Ville de Brossard, pour une période de trois ans, du 15 juin 2014 au 14 juin 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Électriques L.M. inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant estimé de 39 165,09 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140610-280

**5.2 SERVICES PROFESSIONNELS - INVENTAIRE ARBORICOLE - GRILLE D'ÉVALUATION**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil approuve la grille d'évaluation pour l'appel d'offres relatif aux services professionnels pour l'inventaire arboricole prévu au programme triennal des dépenses d'immobilisation en 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. Loisir, culture et vie communautaire

140610-281

**6.1 OFFRE DE SERVICE EN TENNIS - CONTRAT SP-14-744 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-744 relatif à l'organisation et à la réalisation du programme de tennis de la Ville de Brossard, au seul soumissionnaire, Sani Sport inc., pour une période de trois ans débutant le 8 août 2014, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant maximal estimé à 363 663,63 \$, taxes de 14,975 % incluses.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

140610-282

**6.2 CHALLENGE BROSSARD 2014 – DEMANDE DE DÉROGATION PONCTUELLE À L'ARTICLE 3.1 DU RÈGLEMENT 1479 RELATIF AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ENDROITS PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde la dérogation ponctuelle demandée par l'Association de soccer de Brossard à l'article 3.1 du *règlement 1479 relatif aux parcs, terrains de jeux et endroits publics*, dans le but de lui permettre d'utiliser le parc Illinois entre 23 h et 7 h, du 1<sup>er</sup> au 3 août, pour la tenue du volet *senior* du Challenge Brossard 2014.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

## 8. Finances

140610-283

### 8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DU 16 MAI AU 5 JUIN 2014

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil approuve la liste des virements budgétaires du 16 mai au 5 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10. Technologies de l'information

140610-284

### 10.1 RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ (WAN) - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION - CONTRAT SI-14-745 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-14-745 relatif à l'acquisition d'équipements de télécommunication pour l'implantation du réseau étendu privé (WAN) entre les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au plus bas soumissionnaire conforme, ESI Technologies de l'information inc., pour un montant de 86 397,05 \$, représentant un coût, pour la Ville de Brossard, de 38 239 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11. Services juridiques

140610-285

### 11.1 RÈGLEMENT REG-291 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1479 RELATIF AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ENDROITS PUBLICS - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le *règlement REG-291 modifiant le règlement 1479 relatif aux parcs, terrains de jeux et endroits publics.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140610-286

### 11.2 RÈGLEMENT REG-294 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE L11C À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE L09C ET D'AJOUTER DES NORMES PARTICULIÈRES POUR LES STATIONNEMENTS ÉTAGÉS ET L'AFFICHAGE À LA ZONE L11C - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le *règlement REG-294 modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'agrandir la zone L11C à même une partie de la zone L09C et d'ajouter des normes particulières pour les stationnements étagés et l'affichage à la zone L11C.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140610-287**

- 11.3** **RÈGLEMENT REG-298 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES, À L’AFFICHAGE, AUX CASES DE STATIONNEMENT ET À L’AMÉNAGEMENT DU SITE POUR LA ZONE L13C - ADOPTION SECOND PROJET**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil adopte le second projet de *règlement REG-298 modifiant le règlement de zonage 1642 afin de modifier les dispositions applicables aux espaces libres, à l’affichage, aux cases de stationnement et à l’aménagement du site pour la zone L13C.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140610-288**

- 11.4** **RÈGLEMENT REG-299 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1641 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER LA ZONE L13C AUX ZONES DU PROJET COMMERCIAL QUARTIER DIX30 ET D'APPORTER UNE PRÉCISION AUX ENSEIGNES ASSUJETTIES DE CE PROJET - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le *règlement REG-299 modifiant le règlement 1641 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale afin d’ajouter la zone L13C aux zones du projet commercial Quartier DIX30 et d’apporter une précision aux enseignes assujetties de ce projet.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140610-289**

- 11.5** **PROTOCOLES D'ENTENTE - AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil autorise le maire à signer les protocoles d'entente relatifs à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de parc intergénérationnel au parc Radisson, dossier 556841, et celui de circuit vitalité au parc Saint-Laurent, dossier 556846.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140610-290**

- 11.6** **RÈGLEMENT REG-286 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'HARMONISER LES DISPOSITIONS PRÉSENTES DANS CERTAINES ZONES DU SECTEUR MARIE-VICTORIN - SAINT-LAURENT RELATIVEMENT AU NOMBRE D'ÉTAGES - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le *règlement REG-286 modifiant le règlement de zonage 1642 afin d’harmoniser les dispositions présentes dans certaines zones du secteur Marie-Victorin - Saint-Laurent relativement au nombre d’étages.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12. Urbanisme

140610-291

### 12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 14 MAI 2014

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 14 mai 2014 et approuve les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

- CCU-140514-5.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 3654, rue Orléans – Démolition de l'abri d'auto – Division du lot en deux pour la construction d'une habitation unifamiliale*
- CCU-140514-5.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9080, rue Récollet – modification architecturale d'une habitation unifamiliale isolée*
- CCU-140514-5.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 900-920, chemin des Prairies – construction de 2 habitations unifamiliales avec garage*
- CCU-140514-5.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 1692, rue Alcide – agrandissement résidentiel*
- CCU-140514-5.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 6220, rue Castello – agrandissement résidentiel*
- CCU-140514-5.6** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 472, chemin des Prairies – démolition et construction d'une habitation unifamiliale*
- CCU-140514-5.9** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8045, rue Neuchâtel – modification à l'architecture d'une habitation unifamiliale*
- CCU-140514-6.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9180, boulevard Leduc – Phase III – Quartier DIX30 – bâtiment S6 - modification à l'architecture du bâtiment – Quico*
- CCU-140514-6.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7200-7400, boulevard Taschereau – modification de la façade d'un local – Place Portobello, ancien local de Globo*
- CCU-140514-6.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9105, boulevard Taschereau – modification de la façade et affichage – Familiprix*
- CCU-140514-6.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5525, rue Auteuil – modification architecturale – rénovation de la façade*
- CCU-140514-6.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8240, boulevard Leduc – Phases IV à VII, Quartier DIX30 – Bâtiment F19 - modification à l'architecture du local commercial – Céragrès*
- CCU-140514-7.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 2210, boulevard Lapinière – affichage – École de conduite Oscar*

- CCU-140514-7.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8940, boulevard Leduc – affichage – CAA*
- CCU-140514-7.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9420, boulevard Taschereau – affichage – Bijouterie LSM*
- CCU-140514-7.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 6705, boulevard Chevrier – affichage – Clinique MD3*
- CCU-140514-7.6** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 1875, avenue Panama – affichage – Café Espresso Btea*
- CCU-140514-7.7** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9180, boulevard Leduc, suite 120 – affichage – C'Glam*
- CCU-140514-7.8** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8240, boulevard Leduc – affichage – Véronneau plantes et décors*

reporte les dossiers suivants:

- CCU-140514-3.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), Projet Sovima, boulevard St-Laurent - Modification de la hauteur des bâtiments - Phase II*
- CCU-140514-4.2** *Demande de changement de zonage – Zone A05C – 4725-4795, boulevard Grande-Allée – permettre les groupes d'usages C01 et C02 «commerce de détail»*

et refuse la demande de changement de zonage qui suit:

- CCU-140514-4.1** *Demande de changement de zonage – Zone I02I – Permettre le groupe d'usages C07 «commerce récréatif intérieur 1»*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>13. Génie</b>
------------------

**140610-292**

- 13.1** **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - RÉFECTION DU BOULEVARD GRANDE-ALLÉE, DE LA RUE DE LA COURONNE À ENVIRON 100 MÈTRES AU-DELÀ DE LA VOIE FERRÉE DU CN - CONTRAT SP-14-721 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-721 relatif aux services d'ingénierie concernant le projet de l'élargissement du boulevard Grande Allée, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille de pondération et du prix, CIMA+, selon les prix soumis et les conditions de sa soumission et du devis pour un montant de 1 109 270,18 \$, taxes de 14,975 % incluses. La part de la Ville de Brossard est de 49 % du coût du contrat.

Le conseil approuve l'affectation d'une somme de 501 090,60 \$ à même les surplus libres, soit 490 290,60 \$ pour le financement de ce projet et 10 800 \$ pour les honoraires effectués précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140610-293**

**13.2 SERVICES D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE SUR DEMANDE POUR LA RÉALISATION DE DIVERS PARCS - CONTRAT SP-14-737 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-737 relatif à la fourniture de services en architecture de paysage sur demande pour une période de 24 mois pour la réalisation de divers parcs, au soumissionnaire qui a obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille de pondération et du prix, Plania inc., selon les prix unitaires et pourcentage soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant estimé de 175 572,57 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes**

**140610-294**

**14.1 DEMANDES DE SOUTIEN**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 2 000 \$ à l'*Association de soccer de Brossard* ainsi qu'une subvention de 400 \$, versée sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, à l'*Association des bénévoles du CHSLD Vigji Brossard inc.*, à la *Communauté philippino-canadienne de la Rive-Sud* et à la *Corporation de la Fête nationale du Québec à Brossard*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. Dépôt – documents**

**140610-295**

**15.1 EMPLOYÉS SYNDIQUÉS RÉGULIERS, TEMPORAIRES ET SAISONNIERS - EMBAUCHE ET MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE - DÉPÔT**

La liste d'embauche et de mouvement de main-d'oeuvre des employés syndiqués réguliers, temporaires et saisonniers datée du 3 juin 2014 est déposée.

**140610-296**

**15.2 COMPTES À PAYER - DU 15 MAI AU 4 JUIN 2014 - DÉPÔT**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 15 mai au 4 juin 2014, est déposée.

**140610-297**

**15.3 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION 120703-265 - DÉPÔT**

Le procès-verbal de correction de la résolution 120703-265, Fourniture vêtement col bleu – L'Équipeur 6386563 Canada inc. – Contrat TP-12-12-VP/SI-12-509 – Octroi de contrat, est déposé.

**140610-298**

**15.4 PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - REG-293 - DÉPÔT**

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement REG-293 ordonnant des travaux municipaux sur Domaines de la Rive-Sud et décrétant un emprunt de 1 152 000 \$ est déposé.

**16. Conseil d'agglomération**

**140610-299**

**16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 12 JUIN 2014 - ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin  
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-140529-1.2, 1.5, 1.8 à 1.14 et 1.16 à 1.24.

Le conseil donne, au maire ou à son représentant, l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou plusieurs de ces orientations si de nouveaux éléments ou informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre le point 1.21.

ADOPTÉE SUR DIVISION

**140610-300**

**16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE**

Aucun fait significatif relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 n'est mentionné.

**140610-301**

**1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE,

\_\_\_\_\_  
Paul Leduc

\_\_\_\_\_  
Isabelle Grenier